

RENTREE SCOLAIRE 2024

Le choix du régime de restauration au Lycée Guy MOLLET

La carte d'accès au Restaurant scolaire sera la carte Génération Hauts de France délivrée gratuitement à tous les lycéens par le Conseil Régional.

Deux régimes existent au sein du lycée Guy MOLLET.

Au moment de l'inscription de votre enfant, vous êtes amenés à choisir si votre enfant sera :

Elève Prestataire (Votre enfant pourra prendre son repas quand il le souhaite au restaurant scolaire ou prendre des consommations à la cafétéria en alimentant régulièrement le compte de sa carte d'accès).

N.B. :

Votre enfant doit réserver son repas au préalable pour le restaurant scolaire ou la cafétéria sur l'application dédiée « MyTurboSelf » ou sur la borne multi services face à l'Intendance.

Elève Interne (Votre enfant prendra tous ses repas au restaurant scolaire du Lycée Guy Mollet et tous ses dîners, nuitées et petits déjeuners de la semaine à l'Internat du Lycée Robespierre)

Vous recevrez une facture d'Internat à régler tous les trimestres.

Attention : le choix du forfait d'Internat vous engage pour le trimestre. Si votre enfant quitte l'internat en cours de trimestre, celui-ci sera dû dans sa totalité (sauf pour motif médical justifié).

N.B. :

*En cas de perte, de vol ou de dégradation de la carte **Génération Hauts de France**, avertir dans les plus brefs délais les services d'intendance qui bloqueront l'usage de la carte et demander le renouvellement de la carte auprès du Conseil régional (s'adresser au secrétariat de la Scolarité).*

Les familles rencontrant des difficultés financières pour le règlement de la prestation ou de l'internat sont invitées à contacter l'Assistante sociale du lycée et/ou les services de l'Intendance. Des solutions peuvent leur être proposées telles que la constitution d'un dossier de demande d'aide du Fonds Social Lycéen (sous conditions de ressources et selon un barème défini

Les modes de Règlement

Différents modes de paiement sont proposés aux familles selon le régime de l'élève :

- **Si votre enfant est Prestataire** (Repas à l'unité), vous devez alimenter la carte Génération Hauts de France en privilégiant les paiements dématérialisés proposés :
 - en vous connectant sur la plateforme de paiement en ligne via un paiement sécurisé dès 1 euro (Des identifiants personnels vous seront communiqués à la rentrée scolaire),
 - en réglant par Carte Bancaire directement sur la borne multi services face à l'Intendance,
 - en réglant par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Guy Mollet à déposer dans la borne multi services,
 - enfin, en espèces à déposer également dans la borne multi services.

- **Si votre enfant est Interne**, vous pourrez régler la facture d'internat que vous recevrez en début de chaque trimestre par virement bancaire (**pour les élèves non boursiers**), éventuellement en chèque ou en espèces (pour un montant inférieur à 300,00 €).